



Osteopathe avec quel statut ?

Par **Scheller55**, le 24/11/2020 à 12:53

Bonjour,

Diplômée depuis 2014, j'exerce depuis la même date au sein de mon propre cabinet et je suis auto entrepreneur depuis le début, sûrement plus par facilité (je ne comprend pas grand chose à toutes les subtilités des impôts) donc pas vraiment chercher à comprendre s'il fallait sauter le pas du réel et dans ce cas là quel statut ? Comment ça se passe ?

Je paye 700 euros entre mon loyer, les assurances, téléphone... Est ce que ça vaudrait le coup de quitter le statut d'auto entrepreneur ?

Merci d'avance à ceux qui pourront m'aider...

Par **tomrif**, le 24/11/2020 à 14:26

Bonjour,

Tout dépend de votre chiffre d'affaires. Si vous faites 800 € de CA par mois avec 700 € de dépenses alors vous perdez de l'argent chaque mois. avec 5.800 € de CA par mois, cela représente 12 % de votre CA, plus 22 % de cotisations sociales, cela donne 34 % de votre CA en dépenses. Le micro fiscal pour un libéral est de 34 % (si vos dépenses réellement déductibles ne sont bien que de 700 €, si en réalité, vous pourriez déduire 12.000 € à l'année, c'est différent).

Si vous ne payerez qu'un peu moins de charges sociales en étant au réel, il faut considérer la simplicité du régime micro (soit une entreprise individuelle) par rapport à une entreprise individuelle au régime réel.

Par **Scheller55**, le 24/11/2020 à 14:38

Merci pour votre reponse

je déclare entre 2000 et 3000 euros par mois en moyenne

Par **tomrif**, le **24/11/2020** à **15:12**

$2500 * 12 = 30000$ de CA annuel

$30000 * 0.22 = 6600\text{€}$ de charges sociales en micro, reste avant ir $30000 - 8400 - 6600 = 15000\text{€}$

$1.4 * X + 12 * 700 = 30\ 000$

$X = (30\ 000 - 8400) / 1.4 = 15429\text{€}$ soit votre revenu au réel avec 700€ de dépenses par mois

$15429 * 0.4 = 6172\text{€}$ de charges sociales au réel en prenant l'estimation de 40% de charges sur le net. reste avant ir $30000 - 8400 - 6172 = 15428\text{€}$

avec 50%, charges sociales : 7200€, reste avant ir $30000 - 8400 - 7200 = 14400\text{€}$

avec 40% et 1000€ par mois plutôt que 700€, charges sociales : 5142€, reste avant ir $30000 - 12000 - 5142 = 12858$

au micro avec 1000€ par mois de dépenses déductibles et non 700€ : $30000 - 12000 - 6600 = 11400$

pour le fiscal

un célibataire en micro à 30000€ par an en libéral, sans prélèvement libératoire : 1012€ d'ir

un célibataire en micro à 30000€ par an en libéral, avec prélèvement libératoire : $30000 * 0.022 = 660\text{€}$ d'ir

un célibataire en ei au réel, 15428€ de bnc : 0€ d'ir

prime d'activité

$2500 * 0.66 = 1650\text{€}$, 70€ par mois de prime au mieux en micro d'après <https://www.ma-prime-activite.fr/montants-celibataire>

au réel avec 15428€ par an, soit 1286€ par mois, 211€ par mois de prime au mieux

Par **Scheller55**, le **24/11/2020** à **17:22**

Merci beaucoup

donc si je comprend bien ace qui fera la différence dans le choix c'est au niveau fiscal vu qu'entre les 2 il n'y a pas une énorme différence...

je vous embête encore je suis pacsée j'ai un enfant de 3 ans et un à venir prochainement... mon conjoint gagne 1800 euros net par mois... est ce qu'il y a toujours une grosse différence entre les 2?